

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2011010**

**Signataire : AA/ES**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'élaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers - phase diagnostic**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 mars 2009 approuvant le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 à Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant la volonté des huit communes de la Communauté d'agglomération de Plaine Commune d'engager l'élaboration d'Agendas 21 locaux en lien avec l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire, dans un objectif de promotion du développement durable

Considérant l'importance du soutien du Conseil Général de Seine-Saint-Denis apporté à la ville d'Aubervilliers pour élaborer son Agenda 21

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à demander une subvention de 15 000 € du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis concernant la phase de diagnostic dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers.

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat afférent, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Imputation budgétaire : 101-7473-830

Le Maire

Jacques SALVATOR